

**DEPARTEMENT DU GARD**

**MAITRE D'OUVRAGE**  
**Commune de SAINT-GERVASY**  
**1, av georges Taillefer**  
**30320 SAINT-GERVASY**

Tél. : 04 30 06 53 00

**Rénovation de rues et chemins**

**REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

**Date limite de remise des offres :                      Lundi 11 décembre 2017 à 12 heures**

## **ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONSULTATION**

### **1.1 Contexte de la consultation**

La commune envisage la rénovation de diverses rues et chemins.

### **1.2 Objet de la consultation**

La présente consultation concerne des travaux de réfection du revêtement des rues décrites dans l'annexe « liste et descriptif des rues à rénover ». Ces travaux destinés à remettre en état convenable ces rues en attendant un revêtement plus durable, sont prévus en bicouche.

**Une visite des différents chemins à rénover est obligatoire compte tenu des diverses configurations.**

## **ARTICLE 2 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION**

### **2.1 Etendue de la consultation**

La présente consultation est soumise aux dispositions de l'**article 28** du Code des Marchés Publics

Les offres pourront donner lieu à une négociation entre le candidat et le maître d'ouvrage, susceptible d'aboutir à une modification des termes du marché nécessaire.

### **2.2 Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de remise des offres, pour la tranche ferme.

## **ARTICLE 3 – PRESENTATION DES OFFRES**

Un dossier de consultation est téléchargeable sur le site internet de la commune ([www.mairie-saint-gervasy.com](http://www.mairie-saint-gervasy.com)). Il peut aussi être demandé en Mairie.

Le candidat aura à produire un dossier comprenant

- Une déclaration de candidature.
- L'acte d'engagement dûment complété, pour chaque tranches, daté et signé, auquel sera jointe l'annexe « liste et descriptif des chemins à rénover » remplie.
- Les éventuelles « variantes » proposées et leurs coûts.

## **ARTICLE 4 – JUGEMENT DES OFFRES**

Les critères de jugement par ordre décroissant d'importance seront les suivants :

- Montant de l'offre : 50 points
- Qualité de l'offre: 40 points
- Délais de réalisation : 10 points

## **ARTICLE 5 – CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES**

Les plis devront être remis contre récépissé au secrétariat de la Mairie de St-Gervasy avant la date fixée page 1 du règlement de la consultation ou, s'ils sont envoyés par la Poste, être adressés à la même adresse par pli recommandé avec avis de réception postal et parvenir à destination avant la date et l'heure limites.

Ceux qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus seraient renvoyés à leurs auteurs.

Ils devront comporter les mentions suivantes :

<b><u>Objet :</u></b>	<b>NE PAS OUVRIR</b>
<b>Consultation de travaux de Voirie</b>	<b>Monsieur le Maire Mairie 30320 SAINT-GERVASY</b>

## **ARTICLE 6 JUSTIFICATIONS A PRODUIRE**

- a. Lettre de candidature.
- b. Déclaration sur l'honneur relative aux obligations fiscales et sociales.
- c. Déclaration sur l'honneur qu'il n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire.
- d. La copie du jugement si le candidat est en redressement judiciaire.

## **ARTICLE 7 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Pour obtenir tous renseignements complémentaires, s'adresser à la Mairie de SAINT-GERVASY, soit par téléphone au 04 30 06 53 00 soit par mail : [accueil@saint-gervasy.fr](mailto:accueil@saint-gervasy.fr)

A SAINT-GERVASY, le 15 novembre 2017

Le Maire,  
Joël VINCENT